



Commune de FREYMING-MERLEBACH (57)

REVISION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes

E.Space & TERRitoires
Études de conseil en urbanisme et aménagement

2, place des Trocteries
54230 CHALIGNY

Tél : 03 83 50 53 87
Fax : 03 83 50 53 78
Mail : contact@esterr.fr

Dossier Arrêt

**Document conforme à la délibération du Conseil Municipal
du 23/09/2024 arrêtant le projet de révision du PLU.**

M. le Maire :
Pierre LANG



Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20240923-20240923_11-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

1- Annexes sanitaires

Voir plans joints

Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20240923-20240923_11-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfectorale : 17/10/2024

2- Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)



Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20240923-20240923_11-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfectorale : 17/10/2024

3- Classement des infrastructures de transports terrestres

La commune est concernée par les autoroutes A4 et A320, les départementales D1037; D26, D26B, D603 et D80 qui ont fait l'objet du classement suivant :

Voie	Tronçon n°	De à	Communes concernées	Catégorie classement	de Largeur (m)
A320		Freyming-Merlebach à Forbach ouest	Freyming-Merlebach	1	300
A4		Meurthe et Moselle à Betting-lès-Saint-Avold	Freyming-Merlebach	1	300
D103 T		D603 à D26	Freyming-Merlebach	4	30
D26		D26D à D603	Freyming-Merlebach	3	100
D26B		Freyming-Merlebach à D26	Freyming-Merlebach	4	30
D603		Sortie Longeville-lès-Saint-Avold à D80	Freyming-Merlebach	3	100
		D80 à D32		3	hors 100
				agglomération	30
				4 en agglomération	
D80		Betting à D603		3	hors 100
				agglomérations	30
				4 en agglomération	

La largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la voie est de :

- 300m pour la catégorie 7 ,
- 250m pour la catégorie 2 ;
- 100m pour la catégorie 3 ; - 30m pour la catégorie 4 ; - 10m pour la catégorie 5.

L'arrêté préfectoral n° 2013-DDT/OBS-2 du 21 mars 2013 classe les infrastructures de transports terrestres routières nationales en 5 catégories ; il fixe les niveaux d'isolation acoustique auxquels doivent répondre les bâtiments affectés par le bruit.

L'arrêté préfectoral n° 2014-DDT/OBS-OI du 27 février 2014 classe les infrastructures de transports terrestres routières départementales en 5 catégories ; il fixe les niveaux d'isolation acoustique auxquels doivent répondre les bâtiments affectés par le bruit.

Voir Arrêtés joints

4- Servitudes d'Utilité Publique

FREYMING-MERLEBACH

Liste des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
A5	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.	Loi n° 62.904 du 4 Août 1962. Décret n° 64-158 du 15 Février 1964.	Etablissement de servitudes sur fonds privés pour la pose de canalisations d'eau potable par A.P. du 18.12.1995.	Direction Départementale des Territoires Service Aménagement, Biodiversité et Eau 17, quai Paul Wiltzer BP 51035 57036 METZ 01
A5	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.	Loi n° 62.904 du 4 Août 1962. Décret n° 64-158 du 15 Février 1964.	Arrêté préfectoral du 02.06.1998, établissement de servitudes sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'assainissement.	Direction Départementale des Territoires Service Aménagement, Biodiversité et Eau 17, quai Paul Wiltzer BP 51035 57036 METZ 01
A7	Servitudes relatives aux forêts de protection.	Servitudes instituées en application des articles L.411.1 à L.413.1 du Code forestier.Prescriptions et interdictions auxquelles sont soumis les propriétaires: articles L.421-1, L.432-1, L.432-2, L.531-1 et L.541-2 du code forestier.	Forêt de protection des Massifs de ST AVOLD et de la HOUVE, décret du 26.04.1989.	Direction Départementale des Territoires Service Aménagement, Biodiversité et Eau 17, quai Paul Wiltzer BP 51035 57036 METZ 01
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Carreau de Sainte Fontaine, inscrit le 22.10.1992 et carreau Cuvelette, inscrit le 22.10.1992.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale de FREYMING-MERLEBACH et forêt domaniale de ST-AVOLD	Office National des Forêts (O.N.F.) Service départemental 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD).Décret du 14/3/64 (Voies communales)	RD 80 - RD 103 S - RD 103 T du P.K.0,0 au P.K.0,936, app. le 09.11.1929	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. du Pays de FORBACH - SAINT-AVOLD Maison de Territoire 16 rue du Lac - BP 20099 57503 SAINT-AVOLD CEDEX

DDT/MOTP

20/10/2020

1/ 3

Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20240923-20240923_11-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
EL7	Servitudes d'alignement.	Édit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales)	RD 603 du P.K. 68,407 au P.K. 69,470, app. le 19.08.1937. RN 3 du P.K. 69,777 au P.K. 71,050, app. le 19.08.1937. RD 26 du P.K. 17,861 au P.K. 19,335, app. le 24.01.1933	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. du Pays de FORBACH - SAINT-AVOLD Maison de Territoire 16 rue du Lac - BP 20099 57503 SAINT-AVOLD CEDEX
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne souterraine 63 KV N°1 Betting/St-Avold. Ligne aérienne à 2 circuits 63 KV N°1 Petite-Rosselle/St-Avold et 63 KV N°1 Petite-Rosselle/St-Avold.	RTE- Centre Développement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57070 METZ
INFO	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Canalisation d'azote N°2788 STE FONTAINE-REMAUX et antennes N°2792 "antenne FREYMING" et N°2786 "antenne puits REMAUX".	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM).	Loi n° 95-101 du 02.02.1995 et décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abrogent l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme (PPRNP). Loi du 30.03.1999 (PPRM). Articles L 562-1 et suivants du code de l'environnement.	Le Plan de Prévention du risque "inondations" de la Vallée de la Rosselle est approuvé par arrêté préfectoral du 23.07.2002.	Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques, 17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035, 57036 METZ CEDEX 01

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câble T.R.N. n°391/ 02 : ST AVOLD - FORBACH Câble n° 16/06 : METZ-SARREBRUCK	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
T1	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrov.	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes	Ligne à double voie électrifiée n°159000 dite de HAGUENAU à HARGARTEN-FALCK.	SNCF - Délégation territoriale Immobilière de REIMS 20 rue André Pingat CS 70004 51096 REIMS CEDEX

5- Risque Inondation par débordement de cours d'eau– Plan de Prévention des Risques Inondations de la Roselle

Voir document joint

Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20240923-20240923_11-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

6- Risque Inondation par remontée de nappes

Voir document joint

Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20240923-20240923_11-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfectorale : 17/10/2024

7- Risque minier – Aléas Mouvements de terrain et gaz de mine liés aux anciens travaux d'exploitation de houille

Voir document joint

Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20240923-20240923_11-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception en préfecture : 17/10/2024